

SÉANCE DU JEUDI 29 DECEMBRE 2022

Nombre de Membres

- Afférents	19
- En Exercice :	19
- Présents :	11
- Ayant pris part :	14

L'an deux mille vingt-deux et jeudi vingt-neuf décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation

22/12/2022

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROLLAND ; Mme Mélanie ROUX ; M. Didier COMBES ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; M. Raoul de RUS.

Date d'affichage

22/12/2022

Excusés représentés : M. Jean MARTINEZ représenté par M. Jean-Paul CHAMAYOU ; Mme Dominique GODOT-RAMADE représentée par M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Hélène POLDERVAART représentée par Mme Pascale BARNA-LEGRAND.

Absentes excusées : Mme MARCOU MADER Pauline ; Mme Vanessa LAGARDE ; Mme Claude HUET.

Absentes non excusées : Mme Aline COUTAREL ; Mme Gaëlle POUSTOMIS.

Mme Pascale BARNA-LEGRAND a été nommée Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire présente ensuite l'ordre du jour :

- 1 - Décision modificative investissement ;
- 2 - Inscription budgétaire d'office ;
- 3 - Questions diverses.

1 Décision modificative investissement

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la nécessité d'acheter un bien immobilier sur la Commune afin de loger le nouveau médecin comme stipulé dans son contrat.

Il propose de se porter acquéreur du bien situé devant les ateliers municipaux au 94 avenue des Pyrénées 81360 Montredon-Labessonnié, cadastré section AY n°153 pour 6a 43ca, pour la somme de 120 000 € incluant les meubles. Il sera également nécessaire de procéder à des travaux de rénovation notamment dans la cuisine et la salle de bain. Les frais de notaires seront exclusivement à la charge des vendeurs. Les vendeurs souhaiteraient que cette vente se fasse avant la fin du mois de Janvier 2023.

Cette maison sera louée à titre gracieux au médecin pendant 18 mois comme convenu, puis au terme de cette période le loyer sera payant.

Monsieur Raoul de RUS, Conseiller municipal, soumet la solution de rénover le bâtiment 36 Grand'Rue pour loger le nouveau médecin, ce qui éviterait de dépenser pour sa destruction et l'achat d'un nouveau bien immobilier.

Monsieur le Maire répond que la démolition est actée par délibération, signée et planifiée pour la deuxième quinzaine de Janvier 2023.

Le Conseil municipal accepte la proposition d'achat de Monsieur le Maire à la majorité : votants : 14 – pour : 13 – contre : 1 – abstention : 0.

Afin d'acquérir cette propriété, l'opération d'investissement prévue sur le budget de cette année doit être abondée en conséquence comme proposé ci-dessous :

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 décembre 2022

NOM Prénom	Signature
CHAMAYOU Jean-Paul	
COMBELLES Jean-François	
ROLLAND Marie-Claude	
MARTINEZ Jean (Représenté par CHAMAYOU Jean-Paul)	
ROUX Mélanie	
COMBES Didier	
LESCURE Jean-Pierre	
CLUZEL Marie-Line	
GODOT-RAMADE Dominique (Représentée par LESCURE Jean-Pierre)	
BRU Jean-Marie	
CAMP Daniel	
BARNA-LEGRAND Pascale	
POUSTOMIS Gaëlle	Absente non excusée
POLDERVAART Héléna (représentée par Madame BARNA-LEGRAND Pascale)	
MARCOU MADER Pauline	Absente excusée
COUTAREL Aline	Absente non excusée
LAGARDE Vanessa	Absente excusée
HUET Claude	Absente excusée
De RUS Raoul	